

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122.21 du code général des collectivités territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le Conseil municipal m'a accordée par délibération du 10 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions qui ont été prises pour la période du 20 mars au 10 mai 2021, à savoir :

- 1) Décision en date du 30 mars 2021 prise par le Maire ou son représentant pour conclure un marché de travaux de réhabilitation des berges du canal de la Sâle pour un montant de 19 980 € TTC avec la SARL ILEO de Longvic (21), l'offre la plus avantageuse des deux entreprises consultées.
- 2) Décision en date du 30 mars 2021 prise par le Maire ou son représentant pour conclure un marché de prestations intellectuelles pour les relevés et la réalisation de plans « Etat des lieux » du théâtre municipal de Louhans pour un montant de 7 992,00 € TTC avec la SARL ADCI 210 de Mâcon, un seul candidat ayant remis une offre.
- 3) Décision en date du 07 avril 2021 prise par le Maire ou son représentant pour la signature du contrat de fourniture et la livraison de plateaux-repas au centre de vaccination avec le Centre hospitalier de la Bresse Louhannaise au prix unitaire de 4 € TTC pour la période allant du 19 avril au 30 juin 2021.
- 4) Décision en date du 08 avril 2021 prise par le Maire ou son représentant pour conclure un marché de fourniture de lanternes LED pour le relamping du centre-ville pour un montant de 11 972,88 € TTC avec l'entreprise SARL CEEC de Ruffey les Echirey (21), l'offre la plus avantageuse des 3 entreprises consultées.
- 5) Décision en date du 08 avril 2021 prise par le Maire ou son représentant pour solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir des subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté pour la fourniture et l'installation d'une station solaire de recharge des vélos électriques dans le cadre du festival des solutions écologiques.
- 6) Décision en date du 09 avril 2021 prise par le Maire ou son représentant pour résilier le marché de contrôle technique pour la réhabilitation et la transformation des vestiaires de l'ancienne piscine plein air en salle de sport et santé, conclu avec la société APAVE pour un motif d'intérêt général
- 7) Décision en date du 09 avril 2021 prise par le Maire ou son représentant pour résilier le marché de coordination sécurité et protection de la santé pour la réhabilitation et la transformation des vestiaires de l'ancienne piscine plein air en salle de sport et santé, conclu avec la société APAVE pour un motif d'intérêt général.
- 8) Décision en date du 27 avril 2021 prise par le Maire ou son représentant pour renouveler les adhésions suivantes et régler les cotisations correspondantes :
 - Agence Technique Départementale (ATD) : 6 613,00 €
 - Orchestre à l'école : 100,00 €
 - Territoires numériques : 9 070,45 €
 - Les Plus Beaux Détours de France : 3 700,00 €
 - Association des Maires de Saône-et-Loire : 1 901,90 €
 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 71 (CAUE 71) : 585,00 €
 - Conseil National des Villes et Villages Fleuris : 225,00 €
- 9) Décision en date du 29 avril 2021 prise par le Maire ou son représentant pour conclure un marché d'acquisition de mâts et de projecteurs LED pour l'éclairage extérieur du terrain de pétanque pour un montant de 8 685,52 € TTC avec l'entreprise REXEL de Chalon sur Saône, l'offre la plus avantageuse des 3 entreprises consultées.
- 10) Décision en date du 04 mai 2021 prise par le Maire ou son représentant pour conventionner avec l'Etoile louhannaise pour :
 - Encadrer le temps méridien de l'école Vial Vincent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h00 à 13h30, pour la période allant du lundi 26 avril au mardi 6 juillet 2021, les conditions financières étant de 20 €/heure.
 - Encadrer le temps méridien de l'école N. Mandela les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30, pour la période allant du lundi 26 avril au mardi 6 juillet 2021, les conditions financières étant de 20 €/heure.
 - Encadrer le temps périscolaire de l'école N. Mandela les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h10 à 17h25, pour la période allant du lundi 26 avril au mardi 6 juillet 2021, les conditions financières étant de 20 €/heure.

- 11) Décision en date du 04 mai 2021 prise par le Maire ou son représentant pour solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir des subventions les plus élevées possibles au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'achat d'un gilet pare-balles destiné à sécuriser le nouvel Agent de Surveillance de la Voie Publique.
- 12) Décision en date du 06 mai 2021 prise par le Maire ou son représentant pour conclure un marché de maîtrise d'œuvre pour le programme du schéma cyclable sur le territoire de Louhans-Châteaurenaud - Circuit n°1 « Montée Saint-Claude – Cité scolaire » pour un montant de 21 300 € TTC avec le cabinet VERDI-MAYOT de Dijon (21), l'offre la plus avantageuse des 2 entreprises consultées.
- 13) Décision en date du 06 mai 2021 prise par le Maire ou son représentant pour la signature du contrat de service avec la société G7-C de Simard pour la mission relative au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) pour un montant de 16 114 € TTC pour une durée de trois ans.

DOMAINE ET PATRIMOINE – PROJET DE REHABILITATION DE LA GARE DE LOUHANS ET EXTENSION EN MEDIATHEQUE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **par 23 voix POUR, 3 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre le projet, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financeurs, et à signer les documents afférents aux demandes de subventions, **PRECISE** que des crédits ont été inscrits dans le cadre du BP 2021, pour démarrer la maîtrise d'œuvre et que le projet pourra faire l'objet d'une inscription complète à l'automne.

FONCTION PUBLIQUE – FRANCE SERVICES - OPERATION « DEUX ANS POUR SE CONNECTER »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité, DECIDE** de s'inscrire dans la démarche France Services pour l'opération « deux ans pour se connecter », **DECIDE** la création à compter du 1^{er} septembre 2021 de deux emplois non permanents au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, dans le cadre des contrats de projets prévus à l'article 3-II de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984. Le tableau des effectifs sera mis à jour, **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter, pour l'opération « 2 ans pour se connecter », deux agents contractuels pour une période de deux ans en application de l'article 3-II de la Loi N° 84-53 précitée, **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet, **PRECISE** que les postes sont financés à hauteur de 25 000 € par poste et par an, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

INTERCOMMUNALITE – MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM' (BLI') - COMPETENCE MOBILITE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité, APPROUVE** le transfert, au titre des compétences supplémentaires, de la compétence « mobilité », **APPROUVE** en conséquence la modification des statuts de la Communauté de communes.

TRANSPORTS – DELEGATION TRANSITOIRE DE LA COMPETENCE TRANSPORT A LA REGION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité, DECIDE** du maintien du transport des élèves de la cité scolaire de Louhans, dans des conditions identiques à ce qui était prévu jusqu'à aujourd'hui, **DEMANDE** la délégation de compétence transports scolaires pour les élèves du second degré domiciliés à moins de 3 km de la cité scolaire, avec la région Bourgogne Franche Comté, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à ce transport.

COMMANDE PUBLIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE POUR LES REPAS DES CANTINES ET LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE DU CCAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité, AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec :

- LOT 1 : Entreprise API RESTAURATION 66 Avenue du Général de Gaulle 21110 GENLIS pour un montant maximum de commande de 200 000 € H.T. par an,
- LOT 2 : : BOURGOGNE REPAS, ZA du Bois Bernoux 71290 CUISERY pour un montant maximum de commande de 65 000 € HT par an,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents de marchés ainsi que tous les documents nécessaires à sa bonne exécution en cours de marché, **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021.

FONCTION PUBLIQUE – MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 PLU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **par 23 voix POUR, 3 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, DECIDE** d'approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU, **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, **INDIQUE** que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie annexe de Châteaurenaud aux jours et heures habituels d'ouverture, **INDIQUE** que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Louhans ainsi qu'à la mairie annexe de Châteaurenaud durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en préfecture ou sous-préfecture au titre du contrôle de légalité et sera publiée au recueil des actes administratifs, **INDIQUE** que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).

PATRIMOINE – MISE EN VENTE DE LA PROPRIETE COMMUNALE 32 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 – AGREMENT DE VENTE A MAITRE MACHEREY ET RECOURS AU PROCEDE DE VENTE IMMOBILIERE « IMMO-INTERACTIF »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **par 22 voix POUR, 6 voix CONTRE, étant précisé que Mme Macherey ne prend pas part au vote, AUTORISE** la mise en vente des parcelles cadastrées AD 330 et AD 332, **CONFIE** à Maître Yann MACHEREY, Notaire à Louhans, mandat exclusif de recherche d'acquéreurs du bien susvisé pour le compte de la ville de Louhans-Châteaurenaud, dans le cadre du recours au dispositif « Immo-interactif », **DONNE** tous pouvoirs au maire ou son représentant à l'effet de signer les mandats par devant Maître Yann MACHEREY, Notaire à Louhans, et généralement à faire tout ce qui sera nécessaire et utile dans l'intérêt de la ville en vue de la régularisation de l'opération foncière dont il s'agit.

DOMAINE ET PATRIMOINE - CONVENTION DE SERVITUDE APPLICABLE AUX OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE GRDF - RUE DE BRAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité, APPROUVE** les termes de la convention, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

DOMAINE ET PATRIMOINE - CONVENTION DE SERVITUDES RUE DE LA GRIFFONNIERE – ENEDIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité, APPROUVE** les termes de la convention, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

COMMANDE PUBLIQUE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD ET LA COMMUNE DE BRANGES POUR L'INTERVENTION DE LA BALAYEUSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité, APPROUVE** le principe de la réalisation d'une prestation de services de balayage ponctuel par la Ville de Louhans-Châteaurenaud au bénéfice de la commune de Branges, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prestation de services.

DOMAINE ET PATRIMOINE – BAIL D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – FREE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, APPROUVE** la construction d'un pylône de téléphonie mobile ainsi que le bail d'occupation du domaine public entre Free mobile et la ville de Louhans-Châteaurenaud, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ce bail et à mettre en œuvre les modalités du bail.

FONCTION PUBLIQUE –RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS PERMANENTS LORSQUE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE NE PEUT ETRE RECRUTE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité, AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels sur les emplois permanents sur les grades relevant de la catégorie B, **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

FONCTION PUBLIQUE – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE OU POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**, **AUTORISE** Monsieur le Maire, pendant toute la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application respectivement des articles 3-I-1° et 3-I-2° de la Loi N° 84-53 précitée, **PRECISE** qu'à ce titre seront créés au maximum 10 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique ou d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C (échelle C1) pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent, d'agent du patrimoine ou d'agent administratif, et également 1 emploi à temps complet dans le grade d'attaché relevant de la catégorie A pour exercer les fonctions de directeur/coordonateur du centre de vaccination, **PRECISE** que Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence, **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

FONCTION PUBLIQUE – CREATIONS, SUPPRESSIONS ET MODIFICATIONS DE POSTES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et par **26 voix POUR** et **3 voix CONTRE**, **DECIDE** les créations, modifications et suppressions de postes proposés, **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet, **PRECISE** que le tableau des effectifs sera mis à jour.

FONCTION PUBLIQUE – SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE - AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT AVEC LE SSTBTP71

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**, **DECIDE** de prolonger par avenant la convention avec le service SSTBTP71 pour le service de médecine professionnelle et préventive pour une nouvelle durée d'un an, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant afférent à cette convention, **DIT** que les crédits sont prévus au budget de la collectivité.

FONCTION PUBLIQUE – RECRUTEMENT D'AGENTS EN CONTRATS AIDES PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**, **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et/ou Cap Emploi pour les 6 contrats de travail à durée déterminée avec la/les personne(s) qui sera/seront recrutée(s), **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet, **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

FONCTION PUBLIQUE – ACCEPTATION DU CHEQUE EMPLOI SERVICE (CESU) ET AFFILIATION DE LA COMMUNE AU CENTRE DE REMBOURSEMENT POUR LE PAIEMENT DES PRESTATIONS DU SERVICE PERISCOLAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**, **ACCEPTTE** le chèque emploi service universel (CESU) préfinancé pour les règlements des factures du service périscolaire, **DECIDE** l'affiliation de la Ville de Louhans-Châteaurenaud au Centre de Remboursement des CESU, **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

FINANCES PUBLIQUES – REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ELUS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**, **APPROUVE** les conditions de remboursement des frais de déplacement telles que définies, étant précisé que ces montants peuvent être revalorisés par décret, **ADOpte** le remboursement forfaitaire des frais de déplacement dans la limite du taux maximal défini par décret, **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 65 article 6532.

FINANCES PUBLIQUES – MODIFICATION TARIFAIRE DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **APPROUVE** l'exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses, panneaux publicitaires et étalages commerciaux pour les bars-restaurants fermés administrativement et pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2021, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

ENSEIGNEMENT – ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **APPROUVE** le renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, **APPROUVE** le renouvellement des horaires journaliers.

TOURISME – CANDIDATURE LABEL CITES DE CARACTERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **APPROUVE** la demande de candidature au label Cités de Caractère de Bourgogne Franche- Comté, **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document en rapport avec le label Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté.

SUBVENTIONS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS DE LOUHANS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, étant précisé que les élus membres d'associations ne prennent pas part au vote, **APPROUVE** le montant des subventions exceptionnelles attribuées aux associations ci-dessous nommées, **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Tableau synthétique des subventions attribuées		
NOM de l'Association	Montant accordé	Résultat des votes
ADDICTIONS ALCOOL - VIE LIBRE	500,00 €	Unanimité
CLUB DE NATATION BRESSE LOUHANNAISE	500,00 €	Majorité et 1 abstention
AMICALE POUR LE DON DU SANG	600,00 €	Majorité et 1 abstention
LOUHANS BASKET-BALL CLUB	3 000,00 €	Majorité et 1 abstention
ELAN GAGNANT	4 737,00 €	Majorité et 2 abstentions
EXPLOIT SPORTIF BRESSAN	250,00 €	Unanimité

SUBVENTIONS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LOUHANS ATHLETIC CLUB

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **ATTRIBUE** une subvention de 2 413 € à l'association Louhans Athletic Club, **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Louhans et l'association Louhans Athletic Club, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention et/ou l'avenant fixant les objectifs et les moyens attendus.

Le Maire,



Frédéric BOUCHET

Affiché à la Mairie de LOUHANS-CHATEAURENAUD et à l'annexe de la Mairie à CHATEAURENAUD
Le 28 MAI 2021

Les délibérations, revêtues de leur caractère exécutoire, sont consultables au Secrétariat Général aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.